

## Annexe F – Cachet de réalisation (2022)

Taux applicable du 16 février 2022 au 15 février 2023

Type d'émissions	Enregistrement			Post-production		Journée additionnelle*	
	Horaire	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
<b>Dramatique</b>	128.25\$	1122.50\$	2245.25\$	569.50\$	1139.25\$	309.50\$	619.25\$
		0.75 journée incluse*	3 demi-journées incluses	0.25 journée incluse	1 demi-journée incluse		
<b>Documentaire</b>	67.75\$	678.75\$	1357.50\$	260.50\$	521.25\$	208.50\$	417.25\$
		1 journée incluse	2 journées incluses	0.25 journée incluse	1 demi-journée incluse		
<b>Non-dramatique</b>	62.75\$	469.25\$	939.50\$	260.50\$	521.25\$	208.50\$	417.25\$
		1 demi-journée incluse	1 journée incluse	0.25 journée incluse	1 demi-journée incluse		

Réalisateur-coordonnateur : cachet hebdomadaire : 1958.75\$ / cachet horaire : 65

Réalisateur-monteur : post-production : 34\$/h, aucune heure incluse.

\*Les termes « journée additionnelle » et « journée incluse » réfèrent à des journées de préparation et/ou de préproduction.